

Formulaire d'inscription

Accueil Extra-Scolaire

La Passerelle

Année scolaire 2023-2024




Délai d'inscription 31mai 2023

Nous vous prions de bien vouloir remplir avec le plus grand soin un formulaire par enfant. Nous vous garantissons de traiter ces informations confidentiellement.

ENFANT

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Rue	
Localité	
Langue(s) parlée(s)	

PARENTS

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Rue		
Localité		
 Privé		
 Mobile		
 Professionnel		
@Email		
Profession		
%Taux d'activité		
Employeur		
Lieu de travail		

Etat civil :

Autorité parentale : Conjointe Exclusive, attribuée à :

En cas d'absence des parents :
Personne(s) pouvant être contactée(s)

1.Nom :  :

2.Nom :  :

Personnes habilitée(s) à venir chercher l'enfant à l'AES

1.Nom :  : jour + heure :

2.Nom :  : jour + heure :

Toujours informer l'AES lorsqu'une personne vient de manière irrégulière ou occasionnelle chercher l'enfant. Une pièce d'identité peut être demandée.

FACTURATION ET INFORMATIONS DIVERSES

Veillez indiquer une seule adresse où les factures ainsi que toutes informations liées à l'AES seront envoyées.

Une adresse e-mail de facturation :

FREQUENTATIONS REGULIERES

Les plannings réguliers peuvent être modifiés quatre fois par année scolaire. Entre ces délais, toute absence sera facturée dans sa totalité.

- 1. Avant le 31.05.2023, pour la période scolaire du 24.08.2023 au 13.10.2023**
- 2. Avant le 13.10.2023, pour le période scolaire du 30.10.2023 au 22.12.2023**
- 3. Avant le 22.12.2023, pour le période scolaire du 8.1.2024 au 28.03.2024**
- 4. Avant le 28.03.24 pour la période scolaire du 15.04.2024 au 5.08.2024**

Les demandes de garde supplémentaires sont acceptées selon la capacité de l'accueil.

Horaires réguliers souhaités	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
*Matin 06.15-06.30h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matin 06.30-08.00 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matin 08.00-11.35 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi 11.35-13.40 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AM 13.40-15.20 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir 1 15.20-17.15 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir 2 17.15-18.30 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les alternances

En 3 H : les alternances auront lieu les mardis ou jeudis matin

En 4 H : les alternances auront lieu les mardis après-midi ou jeudis après-midi

Si vous avez besoin de placer votre enfant **fréquentant la 3H ou la 4H**, à l'accueil pendant les heures d'alternances, veuillez nous contacter lorsque vous connaîtrez le jour (mi-juin) afin de finaliser l'inscription.

FREQUENTATIONS IRREGULIERES

Les fréquentations régulières sont prioritaires, les demandes irrégulières sont refusées lorsque la structure est complète. Une liste d'attente est établie par date d'arrivée. Dès confirmation de l'AES, les modifications seront facturées.

Nombre approximatif de présences par mois :

Lundi :	Mardi :	Mercredi :	Jeudi :	Vendredi :
Nombre de matin(s) par mois :	06h15-06h30 :		06h30-08h00 :	08h00-11h35 :
Nombre de midi(s) par mois :	11h35- 13h30 :			
Nombre d'après-midi par mois :	13h30-15h20 :			
Nombre de soir(s) par mois :	15h20-17h15h :		17h15-18h30 :	

Le planning pour les fréquentations irrégulières (disponible sur le site internet) est à remettre **impérativement jusqu'au 15 du mois en cours pour le mois suivant** : contact@aes-lapasserelle.ch

ANNULATION EN RAISON D'UNE MALADIE OU D'UN EMPÊCHEMENT :

Absences : Les désistements ou toutes modifications de planning doivent être annoncés.

Sorties scolaires exceptionnelles : Les excuses pour sorties scolaires exceptionnelles ne seront pas facturées, si elles sont annoncées avant le jeudi soir 18h30 pour la semaine suivante.

Sorties scolaires planifiées (disponibles sur le bulletin d'information scolaire monecole.ch) : Les dates de sorties connues en début d'année scolaire (piscine, camp de ski, etc.) doivent être annoncées avant le début de l'année scolaire ou avant les trois autres échéances prévues.

Maladie : En cas de maladie ou d'accident, sur présentation d'un certificat médical, les absences de plus de trois jours ne seront pas facturées. Les trois premiers jours sont facturés.

Par téléphone, SMS au 079/922 38 00 ou par email à : contact@aes-lapasserelle.ch. La bonne réception du message est toujours confirmée.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom de l'enseignant :

Téléphone :

Classe fréquentée à la rentrée prochaine : 1H 2H 3H 4H 5H 6H 7H 8H

Lieu de l'école :

Position dans la fratrie : sur

Assurance maladie :

Nom du pédiatre :

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie particulière ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

Est-il sous traitement médical ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Présente-t-il des allergies connues ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Suit-il un régime alimentaire particulier ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Si oui, un repas adapté doit être servi Oui Non

Si oui, lequel ?

Les régimes particuliers liés à des allergies, des principes religieux ou autres, devront être signalés sur ce formulaire d'inscription. L'AES en tiendra compte dans la mesure du possible.

TRANSPORT EN VEHICULE :

Nous autorisons l'équipe éducative à prendre notre enfant en voiture et ceci uniquement lors de situation exceptionnelle (oubli de se rendre à l'AES).

Oui

Non

RETOUR AU DOMICILE :

Nous autorisons notre enfant à effectuer seul les trajets entre l'AES et notre domicile

Oui

Non

Merci de fournir une autorisation écrite à l'équipe socio-éducative en y indiquant le jour et l'heure à laquelle votre enfant doit partir.

DROIT À L'IMAGE :

Nous acceptons que notre enfant soit pris en photo par les animateurs et que ces photos soient exposées uniquement dans la structure d'accueil.

Oui

Non

TARIFS

Toute plage horaire entamée est facturée dans sa totalité.

Tout retard, hors horaire d'ouverture, sera facturé par tranche de 15 minutes (CHF 2.-)

S'il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès de votre commune, pensez à remettre les documents nécessaires au bureau communal d'Echarlens. Votre demande ne sera traitée que lorsque votre dossier sera complet.

SIGNATURES

Le (la) soussigné (e) demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire et déclare accepter le règlement ainsi que tous les autres documents faisant partie intégrante du fonctionnement et de la gestion de l'accueil extrascolaire. Ces documents sont le **formulaire d'inscription**, la **charte d'accueil**, le **règlement communal de l'AES et son règlement d'application**, ainsi que le **protocole en cas de suspicion d'état d'ébriété d'un parent ou d'une personne responsable de l'enfant**. (Disponibles sur demande ou sur le site internet www.aes-lapasserelle.ch)

Nous attestons avoir pris connaissance de ces documents et nous nous engageons à respecter les principes qui en découlent.

Lieu et date

Signature(s) des parents ou du représentant légal :

CHARTRE D'ACCUEIL

Merci de prendre le temps de la lire et de l'expliquer à votre enfant

INSCRIPTION

Je vais à l'accueil les jours où mes parents m'y ont inscrit.

RENDEZ-VOUS

A 11h35 et à 15h20, je me présente auprès de l'animateur(trice) de la Passerelle. Dans la cour de l'école du bâtiment Chalamala, à Marsens pour les 3H à 8H. Directement à l'accueil (bâtiment Catillon) pour les 1H et 2H.

A L'ACCUEIL

- Je respecte toutes les personnes de l'accueil.
- A table, je mange calmement, proprement et j'essaie de goûter à tout.
- Je suis poli(e)
- Je suis responsable de mes objets personnels et je n'amènerai aucun objet électronique (portable, tablette, jeux vidéo...).
- Je peux exprimer ce que je ressens et mes besoins.
- Je prends soin de moi, de mes camarades, des locaux, des jeux et des jouets.

Je peux être rappelé à l'ordre si je ne respecte pas les consignes.

En cas d'indiscipline grave ou répétée, une exclusion de l'accueil peut être décidée.

Je déclare avoir pris connaissance des règles de vie de l'accueil extrascolaire et m'engage à faire de mon mieux pour les respecter.

Lieu et date :

Les parents

L'enfant

.....

.....